

Rapport annuel de la **qualité des eaux** destinées à la consommation humaine



Ce rapport reprend l'ensemble des informations disponibles sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document, figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

Sommaire du document

- I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.
- II : La ou les ressource(s)
- III : La production
- IV : La distribution
- V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource(s) - production(s) et distribution.

Annexe 1 - Les résultats statistiques en ressource(s), production et distribution

Annexe 2 - Les paramètres non conformes aux limites et références de qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource(s), production et distribution

Annexe 3 - Liste des points de surveillance

Annexe 4 - Lexique (*)

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de l'année 2021, il a été réalisé 8 prélèvement(s) en ressource*, 12 prélèvement(s) en production* et 66 prélèvement(s) sur le réseau de distribution*.

Les prélèvements sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine conformément à l'article R.1321-15 du Code de la Santé Publique, comme précisé par l'arrêté du 21 janvier 2010. Cette surveillance de la qualité des eaux est exercée par l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS*) via ses Délégations Départementales (DD*).

Les échantillons d'eau sont prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- Avant traitement de potabilisation : soit à la ressource* ;
- Après traitement de potabilisation et avant distribution*, soit en production* ;
- En distribution* au niveau des réseaux de distribution publics et des réseaux privés branchés sur le réseau public (habitations notamment).

Le nombre de prélèvements annuels réalisés sur la ressource*, la production* et la distribution* est défini réglementairement en fonction de la population desservie et des débits prélevés.

L'ARS* Occitanie planifie et définit le programme du contrôle sanitaire. Elle mandate le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET pour prélever et analyser les eaux destinées à la consommation humaine sur l'ensemble du département : TARN-ET-GARONNE.

Ce laboratoire est agréé par le ministère en charge de la santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et accrédité par le COFRAC* (COMité FFRançais d'ACcréditation). Il a été retenu par l'ARS* dans le cadre du marché public du contrôle des eaux destinées à la consommation humaine de 2020.

II : La ou les ressource(s)

L'eau provient des ressources* suivantes :

- GARONNE / RABANEL..... (eau superficielle)
- PUIITS DE REPISE 4..... (eau souterraine)
- PUIITS DE REPRISE 3..... (eau souterraine)
- PUIITS DE REPRISE 5..... (eau souterraine)

La situation administrative des captages*

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection* autour des captages* d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages* antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection* peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage* du captage*, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage* :

Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P*) et d'autorisation au titre du code de la santé publique a été signé par le Préfet, que les documents d'urbanisme (P.L.U*) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P et que celles-ci sont respectées.*

Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources*

Installation	Commune d'implantation	Code BSS*	Date de l'avis de l'hydrogéologue	Date de l'avis du CODERST*	Date de la D.U.P	Etat de la procédure administrative
GARONNE / RABANEL	VERDUN-SUR-GARONNE	09367X0313	14/09/1992	14/09/1992	24/12/1998	Procédure terminée
PUITS DE REPISE 4	GRISOLLES		14/09/1992	14/09/1992	24/12/1998	Procédure terminée
PUITS DE REPRISE 3	GRISOLLES		14/09/1992	14/09/1992	24/12/1998	Procédure terminée
PUITS DE REPRISE 5	GRISOLLES		14/09/1992	14/09/1992	24/12/1998	Procédure terminée

Les principaux paramètres mesurés en ressource* et production*

Les paramètres microbiologiques

La réglementation prévoit la recherche de bactéries témoins d'une pollution sur la ressource*, en sortie de production* et sur le réseau de distribution (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...). La présence de bactéries de type coliformes et sulfito-réductrices en sortie de production révèle un dysfonctionnement de la désinfection. Aussi, en leur présence, il est indispensable de corriger le traitement et de vérifier la qualité de l'eau des installations de distribution.

Les paramètres chimiques

Nitrates : ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains), à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates dans les eaux de distribuées doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

Dureté : ce paramètre est exprimé en degrés français (°f) et traduit la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il qualifie l'eau de très douce (TH < 6°f) à très dure (TH > 30 °f).

Equilibre calcocarbonique : le Code de la Santé Publique impose l'absence d'agressivité de l'eau dans les références de qualité. Le pH doit être maîtrisé de façon à obtenir une valeur finale légèrement supérieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une redissolution du plomb dans l'eau lorsque ce dernier est présent dans les réseaux (internes ou branchements). Interprétation des résultats :

- 0 : eau incrustante,
- 1 : eau légèrement incrustante,
- 2 : eau à l'équilibre,
- 3 : eau légèrement agressive,
- 4 : eau agressive.

Fluor : cet oligo-élément est naturellement présent dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé.

Arsenic : dans l'eau, l'arsenic provient principalement de la dissolution naturelle des minéraux. Il a été démontré un lien entre la présence d'arsenic et les cancers (peau, foie, vessie, rein, poumon,...).

Pesticides : des produits phytosanitaires peuvent être présents dans les ressources. Au minimum, 178 molécules sont recherchées dont l'Atrazine, ses dérivés et différentes familles parmi les plus utilisées dont les organo-chlorés, les organo-phosphorés, les amides, les triazoles, les carbamates... Cette liste est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement.

La majorité des paramètres possède des limites et références de qualité qui permettent de les qualifier en conforme ou non conforme : Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement, de la désinfection ou une anomalie sur le réseau de distribution.

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute : en ressource*

Sur la période, 8 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les ressources* alimentant l'unité de distribution*.

Bactériologie	Nb de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements non conformes (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements non conformes (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie ressource.

III : La production

La production* regroupe les activités de puisage dans le milieu naturel d'eaux souterraines (ESO*) et superficielles (ESU*) , ainsi que le traitement et le transport des eaux jusqu'au réseau de distribution*.

Liste des stations de traitement production (TTP*) et leur type de traitement :

- REALIMENTATION DE RABANEL..... (GRISOLLES)..... TRAITEMENT POUSSE AVEC AFFINAGE

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau en production*

Sur la période, 12 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les TTP* alimentant l'unité de distribution (UDI*).

Bactériologie	Nb de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements non conformes (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements non conformes (%)
Limite	5	41,7
Référence	1	8,3

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie production.

IV : La distribution*

Depuis les usines de traitements productions (TTP*) ou les réservoirs (STK*), l'eau est acheminée par les réseaux de distribution*. Sa qualité est contrôlée tout au long du réseau public jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle est organisé par "unité de distribution", correspondant à un ensemble de canalisations liées par continuité hydraulique et alimentées par une eau de même qualité.

Les principaux paramètres mesurés en distribution*

Les paramètres de désinfection (bioxyde ou chlore) : en application du plan vigipirate renforcé, les teneurs en chlore dans l'eau distribuée ont été augmentées depuis octobre 2001 pour atteindre un résiduel de 0,1mg/L au robinet du consommateur. Le chlore est un agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique.

Les paramètres bactériologiques : la conformité sanitaire de ces paramètres est établie sur la base du respect des limites de qualité des eaux de consommation humaine. Ces dernières imposent l'absence de bactéries indicatrices de contamination fécale en réseau de distribution* (E. coli, Enterocoques).

Les paramètres physicochimiques : entre autre il s'agit de la température, du pH, de la conductivité, de l'ammonium,...

Sont recherchés sur ces réseaux, les principaux paramètres susceptibles de se modifier au cours de la distribution.

Synthèse des analyses effectuées sur l'eau en distribution*

Sur la période, 58 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur l'unité de distribution.

Bactériologie	Nb de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements non conformes (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvements non conformes	Pourcentage de prélèvements non conformes (%)
Limite	0	0,0
Référence	1	1,7

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexes 2 - partie distribution.



Les tableaux suivants récapitulent les valeurs minimales, moyennes et maximales des paramètres les plus pertinents mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non-conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassé les références ou les limites maximales de qualité.

GARONNE / RABANEL

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesures	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Valeur Guide Maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
ALUMINIUM TOTAL µG/L	L	µg/L	3	35	74,67	107			0	0,0 %	0	0,0 %
AMMONIUM (EN NH4)	L	mg/L	3	0,02	0,05	0,11	2	4	0	0,0 %	0	0,0 %
ARSENIC	L	µg/L	3	1	1,33	2	50	100	0	0,0 %	0	0,0 %
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	L	mg(C)/L	3	2,2	2,33	2,5		10	0	0,0 %	0	0,0 %
FLUORURES MG/L	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD	1,7		0	0,0 %	0	0,0 %
MANGANÈSE TOTAL	L	µg/L	3	10,1	11,17	12,4	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
NITRATES (EN NO3)	L	mg/L	3	5,7	6,83	8,3		50	0	0,0 %	0	0,0 %
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	L	µg/L	3	0,35	0,37	0,39		5	0	0,0 %	0	0,0 %
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	L	NFU	3	1,98	4,46	6			0	0,0 %	0	0,0 %
PH	T	unité pH	3	8	8,03	8,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
TEMPÉRATURE DE L'EAU	T	°C	3	13	16	22	22	25	0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



REALIMENTATION DE RABANEL

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesures	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
ALUMINIUM TOTAL µG/L	L	µg/L	6	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
AMMONIUM (EN NH4)	L	mg/L	6	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
ARSENIC	L	µg/L	3	1	1	1		10	0	0,0 %	0	0,0 %
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	L	mg(C)/L	6	0,84	0,95	1	2		0	0,0 %	0	0,0 %
FLUORURES MG/L	L	mg/L	3	0,14	0,15	0,16		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
MANGANÈSE TOTAL	L	µg/L	3	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0 %	0	0,0 %
NITRATES (EN NO3)	L	mg/L	6	15	21	26		50	0	0,0 %	0	0,0 %
SODIUM	L	mg/L	3	19	19,67	21	200		0	0,0 %	0	0,0 %
SULFATES	L	mg/L	6	28	31,83	35	250		0	0,0 %	0	0,0 %
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	L	µg/L	12	0,06	0,1	0,16		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	L	µg/L	3	1,9	3,3	4,1		100	0	0,0 %	0	0,0 %
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	L	NFU	6	<SD	<SD	<SD	0,5	1	0	0,0 %	0	0,0 %
CHLORE LIBRE	T	mg(Cl2)/L	6	0,38	0,52	0,58			0	0,0 %	0	0,0 %
CHLORE TOTAL	T	mg(Cl2)/L	6	0,42	0,55	0,62			0	0,0 %	0	0,0 %
PH	T	unité pH	6	7,2	7,45	7,6	9		0	0,0 %	0	0,0 %
TEMPÉRATURE DE L'EAU	T	°C	6	10	15,17	20	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



GRISOLLES (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesures	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
ALUMINIUM TOTAL µG/L	L	µg/L	54	<SD	9,52	283	200		1	1,9 %	0	0,0 %
AMMONIUM (EN NH4)	L	mg/L	53	<SD	0	0,03	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	L	n/mL	57	0	24	300			0	0,0 %	0	0,0 %
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	L	n/mL	57	0	23	300			0	0,0 %	0	0,0 %
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	L	n/(100mL)	57	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	L	n/(100mL)	57	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	L	n/(100mL)	57	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	L	n/(100mL)	57	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
NITRATES (EN NO3)	L	mg/L	53	15	21,21	27		50	0	0,0 %	0	0,0 %
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	L	µg/L	3	14,8	21,03	24,3		100	0	0,0 %	0	0,0 %
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	L	NFU	58	<SD	0,36	19	2		1	1,7 %	0	0,0 %
CHLORE LIBRE	T	mg(Cl2)/L	58	<SD	0,24	0,5			0	0,0 %	0	0,0 %
CHLORE TOTAL	T	mg(Cl2)/L	58	0,07	0,3	0,57			0	0,0 %	0	0,0 %
PH	T	unité pH	58	7,3	7,73	8,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
TEMPÉRATURE DE L'EAU	T	°C	58	7	16,86	25	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



Nom de l'installation ayant rencontré au moins une non conformité au cours de la période : REALIMENTATION DE RABANEL - GRISOLLES

	Date PLV	Code PLV	Commune PSV	Nom PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (SANS OBJET) :	11/08/2021	00082303	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	3	1	2		

	Date PLV	Code PLV	Commune PSV	Nom PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- ESA METOLACHLORE (µg/L) :	17/02/2021	00081654	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,13				0,1
	20/04/2021	00081882	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,11				0,1
	27/10/2021	00082518	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,12				0,1
	15/11/2021	00082613	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,13				0,1
	06/12/2021	00082713	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,16				0,1

Nom de l'installation ayant rencontré au moins une non conformité au cours de la période : GRISOLLES (UDI) -

	Date PLV	Code PLV	Commune PSV	Nom PSV	Lieu PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- ALUMINIUM TOTAL µG/L (µg/L) :	08/09/2021	00082409	MONBEQUI	BOURG	ECOLE(CANTINE)	283		200		

	Date PLV	Code PLV	Commune PSV	Nom PSV	Lieu PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- FER TOTAL (µg/L) :	08/09/2021	00082409	MONBEQUI	BOURG	ECOLE(CANTINE)	620		200		

	Date PLV	Code PLV	Commune PSV	Nom PSV	Lieu PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (NFU) :	08/09/2021	00082409	MONBEQUI	BOURG	ECOLE(CANTINE)	19		2		



Les installations en ressource :	Noms des points de surveillance :	Lieu(x) et commune(s) des points de surveillance :
GARONNE / RABANEL.....	GARONNE / RABANEL.....	PRISE D'EAU BRUTE - VERDUN-SUR-GARONNE
Les installations en production :	Noms des points de surveillance :	Lieu(x) et commune(s) des points de surveillance :
REALIMENTATION DE RABANEL.....	REALIMENTATION DE RABANEL.....	ROBINET LOCAL POMPES - GRISOLLES
Les installations en distribution :	Noms des points de surveillance :	Lieu(x) et commune(s) des points de surveillance :
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	BAR(RE FACE WC) OU ECOLE(CANT) - SAVENES
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE(CANTINE) OU CIMETIERE/RE - MONTBARTIER
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE(CANTINE) OU ROBINET EXT. A GAUCHE DE LA PLACE A COTE BAR TABAC - MONBEQUI
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE(CANT.) OU MAIRIE (IDEM) - ORGUEIL
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE(C.MOYEN)OU RESTAURANT - DIEUPENTALE
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE OU CIMETIERE - FABAS
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE PREAU OU MAIRIE (IDEM) - NOHIC
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE(PREAU)OU RESTAURANT - CANALS
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE (REFECTOIRE) OU CRECHE OU MAISON DE RETRAITE - GRISOLLES
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE RT ENTREE A DROITE DU REFECTOIRE OU ROB./PLACE - AUCAMVILLE
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE EVIER OU ECOLE CANTINE - BRESSOLS
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE INT. OU ROBINET PLACE A COTE FEU FACE ANCIEN BAR - POMPIGNAN
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE(LAVABO 1ER ÉTAGE SALLE DE PAUSE) OU ECOLE(CANT.) - LABASTIDE-SAINT-PIERRE
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	RI GARAGE MAIRIE OU RE ECOLE - BESSENS
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ROB. MAIRIE OU ECOLE PREAU - CAMPSAS
GRISOLLES (UDI).....	BRIALS.....	HAMEAU DE BRIALS "CIMETIERE" - BRESSOLS



ARS : Agence Régionale de Santé

B.S.S (code) : Code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Captage (CAP) : Point de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel

CODERST : COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

COFRAC : COmité FRançais d'ACcrédiation

Distribution : Comprend le réseau de distribution public et les réseaux privés branchés sur le réseau public (habitations notamment).

DD : Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé

D.U.P : Déclaration d' Utilité Publique

Eau souterraine (ESO) : Ensemble des réserves d'eau qui se trouvent dans le sous-sol et y est stockée, notamment dans des nappes

Eau superficielle (ESU) ou Eau de surface : Ensemble des masses d'eau courantes ou stagnantes en contact direct avec l'atmosphère : lac, rivière,...

Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Maître d'ouvrage (MO) : Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Mélange de captages (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées

Périmètres de protection : Les périmètres de protection immédiate (PPI), rapprochée (PPR) et éloignée (PPE) sont destinés à protéger les captages et un secteur proche de ceux-ci notamment en prévenant l'introduction directe de substances polluantes dans l'eau, en empêchant la dégradation des ouvrages et de la qualité de l'eau prélevée.

Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) au niveau d'une installation qui peut faire l'objet d'un prélèvement. Toute installation comporte un point de surveillance dit "principal" (PSP) et peut également comporter d'autres points de surveillance dits "secondaires" (PSS).

Production : Traitement et potabilisation d'une eau prélevée dans le milieu (ESO ou ESU) avant mise en distribution.

Réservoir ou Stockage (STK) : Installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitement/production (TTP), soit à une unité de distribution (UDI)

Ressource : Eau prélevée dans le milieu naturel, avant potabilisation

Sise - eaux : Système d'Information des services Santé Environnement - Base de données nationale

Station de traitement production (TTP) : Installation où sont appliqués les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète) pour potabiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel. Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de TTP.

Unité de distribution (UDI) : Réseau caractérisé par une même unité technique (ensemble de conduites de distribution connexes), une qualité d'eau homogène et les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrages.

Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant

V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Grisolles produit l'eau potable à partir d'eau de Garonne infiltrée dans la nappe (réalimentation de nappe). Les résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine montrent une bonne qualité bactériologique. Une dégradation de la qualité physico-chimique par les pesticides a été observée sans toutefois présenter de risque sanitaire. Par ailleurs, des dépassements ponctuels des références de qualité ont pu être constatés : - pour le paramètre équilibre calco-carbonique dans un prélèvement réalisé le 11 août 2021 en sortie station, - pour les paramètres aluminium, turbidité et fer dans un prélèvement réalisé le 8 septembre 2021 à Monbequi, cette situation a donné lieu à une restriction de consommation de l'eau du robinet durant 2 jours au bourg de Monbequi. Un suivi de la qualité de l'eau de nappe hors influence de la réalimentation est réalisé au puits dit "n°2". Le traitement des pesticides doit être optimisé.